

L'Europe accuse Intel de pratiques illégales

Après plusieurs années d'étude du dossier, l'autorité de concurrence de la Commission européenne a finalement '*communiqué ses griefs*' et accuse formellement Intel de pratiques illégales à l'encontre de son concurrent AMD.

En particulier la Commission accuse Intel d'avoir offert à des fabricants d'ordinateurs x86 des '*remises substantielles*' pour les inciter à acheter encore plus ses processeurs ; les avoir '*payé*' pour décaler voire annuler l'adoption de lignes de produits AMD ; et d'avoir facturé des composants en dessous de leur coût pour des clients sur les serveurs.

« Ces trois types de conduites ont pour but d'exclure AMD, le principal concurrent d'Intel, du marché. Ces trois types de conduites se renforcent les unes les autres et font partie d'une seule stratégie anti compétitive globale », a déclaré la Commission.

En Europe, mais également en Amérique et au Japon, AMD accuse Intel de pratiques anti concurrentielles et monopolistiques. Il a d'ailleurs été condamné au Japon, à deux mois de bannissement !

Aux Etats-Unis la plainte déposée par AMD le 27 juin 2005 accuse en particulier Intel d'avoir « *payé à Dell et Toshiba d'énormes sommes pour qu'ils ne travaillent pas avec AMD* ». 38 sociétés auraient, selon le fondateur, été convaincues par Intel de ne pas travailler avec son concurrent.

L'enquête des autorités antitrust a débuté en Europe en 2001. Un frein avait été donné en 2002 lorsque le taiwanais Via Technologies avait retiré sa plainte sur les chipsets. La Commission s'était alors interrogée sur l'absence de preuves dans le dossier.

Mais lorsqu'en 2004 AMD déposait une nouvelle plainte devant les autorités européennes, ces dernières n'ont plus eu d'autre choix que de relancer les investigations.

« *Se servir illégalement de ses positions sur le marché pour limiter l'innovation et, plus important encore, restreindre la liberté de choix du consommateur ne peut être toléré* », déclarait à l'époque Thomas McCoy, vice-président exécutif d'AMD en charge des affaires juridiques.

En 2005, deux mois après qu'AMD a déposé de nouvelles plaintes aux Etats-Unis et au Japon, la Commission européenne faisait saisir des documents au siège européen d'Intel, mais aussi dans ses bureaux en Grande-Bretagne, en Allemagne, en Espagne et en Italie.

Parallèlement, des enquêtes indépendantes locales, comme en Allemagne, confirmaient qu'Intel aurait bien fait pression sur des revendeurs.

Comme pour Microsoft, l'étau s'est refermé et la Commission européenne a fini par accéder à la demande de ses experts antitrust et par monter un dossier à charge contre Intel.

Intel et AMD réagissent AMD se félicite bien évidemment de la décision de l'Europe : *«C'est un moment de vérité pour toute l'industrie IT. La Commission européenne veut sérieusement mettre fin aux abus d'Intel sur sa position dominante sur le marché global des microprocesseurs»* , a déclaré **Giuliano Meroni**, président d'AMD pour l'Europe EMEA. *«Nous sommes confiants que ce 'communiqué des griefs' sera un catalyseur pour ouvrir les marchés globaux des microprocesseurs au profit des consommateurs ainsi que des compagnies PC.»* **Thomas M. McCoy**, vice-président exécutif des affaires juridiques et directeur administratif en chef d'AMD, a ajouté : *« Les consommateurs savent aujourd'hui que leur bien-être a été sacrifié dans l'intérêt illégal de préserver les bénéfices d'un monopole. Intel a entouré le globe avec un modèle de conduite, y compris des paiements directs, afin d'imposer des boycotts complets et partiels d'AMD. L'action de l'Union Européenne suggère évidemment qu'Intel n'a, une fois encore, pas pu justifier sa conduite illégale.»* Intel, de son côté, préfère pointer des 'erreurs factuelles' dans la décision de la Commission européenne, qui aurait commis des erreurs de compréhension sur des affirmations liées aux prix et aux coûts de fabrication : *«Je peux vous dire qu'après avoir lu le (communiqué des griefs), des affirmations factuelles ont été faites par la Commission qui, selon nous, sont tout simplement fausses, pas intentionnellement»* , a ainsi déclaré **Bruce Sewell**, principal conseiller juridique d'Intel, à l'agence Reuters.